

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE

Communes de Milly-la-Forêt, Courances, Dannemois, Moigny sur Ecole,
Oncy sur Ecole, Soisy sur Ecole

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 15 juin 2010

DATE DE CONVOCATION

1/06/2010

DATE D’AFFICHAGE

1/06/2010

Nombre de Conseillers en exercice : 22

présents : 19

votants : 19

Le quinze juin de l’an deux mille dix à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s’est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de L’Ecole à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur François ORCEL, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Ecole,

Etaients présents :

Votants : M. ORCEL (T), M. GARCIA (T), Mme DUPRE (T), Mme GOYET (T), M. HAZARD (T), M. HENRY (T), M. ITHIER (T), NORMAND (T), M. OLIVIER (T), M. MEYDIOT (T), M. SAINSARD (T), Mme VIEIRA (T), M.VIGUERARD (T), Mme LABORRIER (T), M. PAILLET (T) M.TROTIN (T), M. BEGUEC (S), Mme CAILLETTE (S), M. ANNA (S)

Absents excusés :

M. BOULAT (T), GRIGIS (T°), Mme ESTRADE (T), M. GABIS (T), M.SIMONNOT (T),
M. FISHER (T)

Il est procédé à l’appel : le quorum est atteint, 19 présents et votants.

Monsieur Jacques NORMAND est désigné comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h45.

Le compte rendu du 30 mars 2010 est approuvé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE

Communes de Milly-la-Forêt, Courances, Dannemois, Moigny sur Ecole,
Oncy sur Ecole, Soisy sur Ecole

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 15 juin 2010

1. VOTE DES TARIFS DES MINIS SEJOURS ETE ET AUTOMNE 2010

Le centre de loisirs va organiser des minis séjours en été et en automne 2010.

Les membres du conseil communautaire votent à l'unanimité les tarifs et les quotients familiaux pour les séjours d'été et d'automne 2010 organisés par le centre de loisirs comme suit :

SEJOUR DU SAMEDI 7 AU 14 AOUT 2010

BOURGOGNE ÉTÉ 2010

Quotients

	BASE 410 €	1 Enfant	Part famille	Part CCVE	2 ème enfant	Part famille	Part CCVE
A/B	0 à 526,50	60%	246 €	164 €	50%	205 €	205 €
C/D	526,51 à 1170	70%	287 €	123 €	60%	246 €	164 €
E/F	1170,01 et +	80%	328 €	82 €	70%	287 €	123 €

SEJOUR DU MERCREDI 27 OCT AU 3 NOV 2010

SAINT MALO ROUTE DU RHUM

Quotients

	BASE 625 €	1 Enfant	Part famille	Part CCVE	2 ème enfant	Part famille	Part CCVE
A	0 à 353,09	30%	188 €	437 €	20%	125 €	500 €
B	353,10 à 526,50	40%	250 €	375 €	30%	188 €	437 €
C	526,51 à 779,94	50%	313 €	312 €	40%	250 €	375 €
D	779,95 à 1170	60%	375 €	250 €	50%	313 €	312 €
E	1170,01 à 1500	70%	438 €	187 €	60%	375 €	250 €
F	1500,01 et plus	80%	500 €	125 €	70%	438 €	187 €

2. AUTORISATION A SIGNER LES CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LA CAF POUR LES PRESTATIONS CAF POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs, les aides en investissement et en fonctionnement sont apportées par la CAF (Caisse d'allocations familiales). Pour en bénéficier, la communauté de commune doit signer une convention de partenariat avec la CAF.

Les membres de conseil communautaire votent à l'unanimité le partenariat avec la CAF et autorisent le président à signer les conventions et les avenants afférents avec la CAF sur l'investissement en équipement et en fonctionnement (les prestations de services) liés au centre de loisirs.

3. ADHESION AU PNR, APPROBATION DES STATUTS ET DE LA CHARTRE DU PNR

Monsieur ORCEL rappelle que suite aux dispositions réglementaires, la communauté de commune doit délibérer sur son adhésion au Parc National Régional du Gâtinais (PNR).

Après un tour de table pour connaître les positions des communes quant à leurs adhésions au PNR, il s'avère que les communes de Moigny, Dannemois et Courances ont déjà délibéré favorablement, et que les autres communes vont délibérer dans les jours qui viennent.

En conséquence, les membres de la communauté de communes, à l'unanimité délibèrent favorablement pour l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole au PNR, et approuvent les nouveaux statuts et la charte du PNR.

4. QUESTION DIVERSES

Plusieurs questions ont été discutées en séances :

1/Projets de piscine

La question est de savoir si la construction d'une piscine peut être un projet fédérateur comme fut le centre de loisirs. Mr ORCEL met en discussion l'idée d'élargir ce projet de piscine sur le territoire à un bassin d'habitat de 40 000 habitants, afin de mieux faire face aux dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à ce type d'équipement. Il ressort du débat que des contacts avec d'autres communautés de communes comme le pays de la Bière et de la Chapelle la Reine peuvent être pris.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE

Communes de Milly-la-Forêt, Courances, Dannemois, Moigny sur Ecole,
Oncy sur Ecole, Soisy sur Ecole

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 15 juin 2010

2/Elargissement

Mr ORCEL informe les membres que la Commune de Videlle a délibéré sur son adhésion à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole.

Par ailleurs, le groupe de travail sur les transferts de charges s'est réuni fin mai à la communauté de communes. La communauté de communes, ainsi que les communes de Maisse et Boutigny travaillent sur le coût des transferts de charges, concernant les centres de loisirs. Une analyse détaillée des budgets de fonctionnement et d'investissement est en cours de réalisation par les services de chaque commune.

La séance est levée à 19h30.